

COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS



03 81 59 27 90

mairie@lhospitaldugrosbois.fr

<http://www.lhospitaldugrosbois.fr>

IntraMuros



Réunion du Conseil Municipal **Compte rendu de la séance du 09 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-du-Grosbois se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée le trois juillet 2026.

Absents excusés : M. Thomas POUYET, donne procuration à Mme Charlaïne MIRA ;
M. Mathieu ALBER.

Secrétaire de séance : M. Noé CHANUT

Le compte-rendu de la séance du 28 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Urbanisme ;

2/ Commission Impôts Directs (CCID) : établissement de la liste ;

3/ ~~TVLH (Taxe Logements Vacants) : renouvellement et Taux ;~~ Question reportée (attente d'éléments nouveaux) ;

4/ ONF : mandat pour émettre et déposer des factures sur CHORUS ;

5/ Défibrillateur : projet d'installation sur la ZAE « La LOUIERE » ;

6/ M. Jean FOURQUIER demande à rattacher à l'ordre du jour : Non renouvellement du site Internet Actuel NEOPSE (Réseau des Communes). Accord du Conseil ;

7/ Questions diverses ;

1/ Urbanisme :

- DP 025 305 26 00004 : M. Florian GHIDINELLI, 305 ZC 107, construction d'une clôture ;
- DP 025 305 26 00005 : M. José LINAN MARTIN, ZC 172, construction d'une piscine et d'une clôture ;
- DP 025 305 26 00006 : M. Laurent BONY, 305 AB 144, Installation d'un Carport.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité pour ces demandes.

2/ Commission Impôts Directs (CCID) : établissement de la liste :

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des impôts (CGI) une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque Commune.

D'une durée égale au mandat en cours, cette Commission a été composée comme suit : Jean-Claude GRENIER (président), Marie-Noëlle KOLLY, Marie-Josèphe FLEURY, Michel FAIVRE, Sylvie CUCHOT, Jean FOURQUIER, Didier LABAYS, Claude MAIRE, Alain BLAUDET, Benoît KOLLY, Ségolène MOREL, Carine BILLAMBOZ, Alice CADORE, Pierre CABAUD, Noé CHANUT, Mathieu ALBER, Thomas POYET.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503 du CGI](#)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ([article R. 198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

Son rôle est **consultatif**. En cas de désaccord entre l'Administration et la Commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'Administration Fiscale**.

3/ TVLH (Taxe Logements Vacants) : renouvellement et taux :

Cette question est reportée à la prochaine réunion de Conseil car en attente d'une nouvelle réglementation.

4/ ONF : mandat pour émettre et déposer des factures sur CHORUS :

En application du Code Forestier, l'Office National des Forêts met en œuvre le régime Forestier et procède à ce titre à la vente des bois des Collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la Collectivité.

Prévue par l'article 289 Bis du Code Général des Impôts, la réforme de la facturation électronique (applicable dès le 1^{er} septembre 2026) impose qu'à cette date les Collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Après délibération, la Commune donne donc Mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que Collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la Forêt Communale.

5/ Défibrillateur : projet d'installation sur ZAE « La LOUIERE » :

. La zone accueille aujourd'hui une dizaine d'entreprises, représentant quotidiennement de nombreux salariés, artisans et visiteurs.

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute compte, et la présence d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) à proximité peut considérablement augmenter les chances de survie.

Un défibrillateur est bien disponible dans le village, dans le hall d'accueil de l'école, mais sa localisation ne permet pas une intervention suffisamment rapide pour les personnes présentes dans la Zone Artisanale.

Le Conseil étudie donc le moyen d'équiper rapidement la zone d'un défibrillateur, dans un lieu visible et facilement accessible en permanence à tous.

6/ Question rattachée : Non renouvellement du site Internet actuel :

L'abonnement du Site Internet actuel « NEOPSE » géré par « Réseau des Communes » se termine le 15 juillet 2026.

La Commune dispose déjà d'une application IntraMuros pour Smartphones et Tablettes mais la plateforme IntraMuros peut fournir également un site internet Communal.

La proposition d'ajouter ce site Internet Communal à l'application IntraMuros représente une véritable valeur ajoutée pour la Commune. Grâce à une interface unique, les informations sont saisies une seule fois puis synchronisées automatiquement entre le site internet et l'application mobile. Il n'y a donc plus de double saisie.

L'ensemble des contenus est centralisé et mutualisé. Les habitants bénéficient ainsi d'un accès simple et unique à toutes les informations, aux services de leur commune ainsi qu'aux actualités de leur bassin de vie, depuis une seule plateforme.

Autre avantage majeur : fini les contraintes liées aux mises à jour techniques ou aux coûteuses refontes de site internet. IntraMuros assure l'évolution, la maintenance et les mises à jour du site en continu.

Le prix est équivalent à celui de l'actuel site, à savoir 360,00 € TTC / an. L'ajout d'un module « Publication des Actes Administratifs » est proposée pour 72,00 € TTC / an en plus. Les 6 premiers mois sont gratuits, ce qui permettra de bien tester ce site et le module supplémentaire.

Accord à l'unanimité du Conseil. Une information sur le lancement du nouveau site est prévue dans les prochaines semaines.

8/ Questions diverses :

- Afin de ne prendre aucun risque et au vu de la situation hydrique, de la sécheresse et des incendies en cours dans plusieurs régions,

il est décidé d'annuler les feux d'artifices prévus le 11 juillet 2026.

Le tir est reporté à une date ultérieure, non définie à ce jour.

- M. le Maire remercie les bénévoles qui ont participé à la destruction d'une partie de la haie entourant le terrain de tennis.
- 3 tables et bancs seront installés dans le Parc MOUROT pour le bien être de tous. A propos du mobilier mis à disposition du public, il est intolérable de voir des dégradations se perpétuer régulièrement : tags pont voie ferrée rue du Sabotier, bancs, tables, chalet détériorés et tagués. Se rappeler que c'est le contribuable qui paye !
- Une étude de rénovation thermique (été / hiver) va être engagée sur notre École pour améliorer les conditions de vie et de travail.

- Sylvie CUCHOT rend compte du dernier Conseil de classe : l'Équipe Enseignante remercie la Commune pour sa contribution aux déplacements des élèves à la piscine d'Ornans, remercie également l'association des Parents d'Élèves pour toute l'aide apportée tant que financièrement que matériellement.

L'effectif est stable (80 élèves).

Face au nombre élevé d'enfants pour les temps méridiens et l'organisation que cela implique, une réunion a été initiée entre Familles Rurales, Mairie et Directrice de l'École afin de trouver des solutions pour l'accueil du midi et soir.

L'École demande également la possibilité de passer par vote électronique les prochaines élections de parents d'élèves par exemple mais c'est une application payante et les parents ne sont pas favorables. Le vote papier sera donc encore effectif à la rentrée.

- Le Conseil émet un avis favorable à la demande de Mme Brigitte LEGRAND Villeret pour occuper 2 fois par mois la salle Socio Culturelle du CUSENIER pour des ateliers créatifs (découverte de la peinture acrylique, aquarelle, Cyanotype...) de 19h à 21h :

les 10 et 24 septembre

les 8 et 22 octobre

les 5 et le 19 novembre

les 3 et 17 décembre.

Les inscriptions aux ateliers créatifs se feront directement par réservation en ligne sur son site <https://www.brigittelegrand.com/> où vous trouverez toutes les informations.

- Nouvelles Activités pour les plus de 50 ans à la Salle Socioculturelle du Cusenier : 60€/an avec la possibilité de faire plusieurs activités

- Mme Pascale Régent Animatrice Certifiée bénévole de la Retraite Sportive du Pays d'Ornans propose dès le 18 septembre 2026 :

- de 09h15 à 10h15 : Active Mémoire

- de 10h30 à 11h30 : Danse en ligne

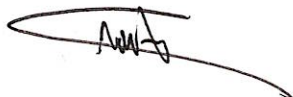
Pour s'inscrire ou pour tous renseignements complémentaires, la contacter au :
06 95 91 02 41

- Poursuite des Ateliers Bons Jours avec 8 séances sur le thème du sommeil.
"Repères et conseils pour un meilleur sommeil" : Gratuit
Les séances débuteront le 6 octobre 2026 de 10h à 12h en Mairie (planning sur
Intramuros et affiché en Mairie), il reste quelques places.
Pour s'inscrire ou pour tous renseignements complémentaires contacter : Mme Elodie
Garcia 03 81 25 17 60 ou 06 48 38 11 85 ou par mail bourgognefranche-comte.mutualite.fr
- Entrée gratuite à la piscine d'Ornans pour les enfants de moins de 18 ans ayant participé
à la journée de l'environnement :
Seuls les enfants inscrits peuvent prétendre à une entrée gratuite
Il n'y a pas de bon cadeau à présenter, il suffit de donner le nom de l'école, le village et le
nom de l'enfant.

La séance est levée à 21h40.

Prochaine séance du Conseil le jeudi 17 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Le maire,

